



Création d'UIHJ-Euromed à Marseille, le 30 avril 2004

Avec la création d'UIHJ-Euromed, l'UIHJ applique aux huissiers de justice le processus de Barcelone.

Développer des axes économiques

On n'insistera jamais suffisamment sur l'intérêt pour les huissiers de justice de suivre étroitement l'évolution du monde économique.

Voilà 10 ans qu'était créé, à l'initiative de l'Union européenne « le processus de Barcelone », vaste programme visant à étendre les relations économiques entre l'UE et les Etats du continent africain bordés par la Méditerranée.

Cette démarche, en état de latence depuis plusieurs années, vient d'être réactivée par l'effet d'un mouvement lancé depuis Marseille.

Nombre de professions se sont depuis engouffrées dans le sillage tracé par les opérateurs économiques « d'Euroméditerranée » le but poursuivi consistant à rapprocher les professionnels de même branche présents des deux côtés de la Méditerranée avec un objectif : celui de développer les axes économiques.

Une forte présence de l'UIHJ dans la zone

L'UIHJ au travers de l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, l'Egypte d'une part et la France, le Portugal, l'Espagne, la Grèce, l'Italie d'autre part est très présente dans cette zone.

Par ailleurs, les contentieux internationaux s'intensifient surtout entre la France, l'Espagne, le Maroc, la Tunisie voire l'Algérie.

La progression est significative et particulièrement palpable au niveau des demandes qui affluent au siège de l'UIHJ sur des sujets touchant au domaine de la signification, de l'exécution, du recouvrement, des constats, etc.

Lors du conseil permanent de novembre 2003, l'assemblée des présidents, sous l'égide de l'UIHJ, s'est prononcée pour la création d'une structure commune aux huissiers de justice situés des deux côtés de la Méditerranée.



Signature de la Charte UIHJ-Euromed - Signature of the UIHJ-Euromed Charter

L'élaboration d'une charte commune

Cette décision a suscité un certain nombre de projets dont celui de l'élaboration d'une charte commune aux huissiers de justice des états concernés.

C'est ainsi, en complément d'une journée sur le recouvrement dans « l'espace judiciaire méditerranéen » excellemment organisée par la chambre départementale des huissiers de justice des Bouches du Rhône et l'Ecole nationale de procédure française, sous l'impulsion de leurs président respectifs, Françoise Andrieux et Abel Pansard, qu'a été ratifiée la charte « UIHJ Euromed » par les présidents concernés :

La charte a été signée par :

- l'Algérie par Me Mohamed Cherif
- l'Espagne par Me Juan Carlos Estevez Fernandez Novoa
- La France par Me Paul Rochard
- La Grèce par Me Avraam Passoglou
- Le Maroc par Me Abdelaziz Fouganni
- Le Portugal par Me José Carlos Resende
- La Tunisie par Me Mourad Skander

Un rapprochement entre les huissiers de justice
Son contenu vise à promouvoir :

- le rapprochement entre les huissiers de justice des états concernés afin d'apporter une efficacité accrue dans la gestion de leurs moyens
- une profession d'huissier de justice homogène conçue sur des critères normatifs communs qui privilégieront les axes économiques conventionnels tels que ceux rattachés aux activités de signification, exécution, recouvrement, ventes, constats, etc.

Enfin, « UIHJ-Euromed » regroupe les synergies destinées à soutenir la mise en œuvre de tous réseaux inter actifs entre les huissiers de justice, notamment dans la recherche d'une meilleure



communication, d'une information rapide et le relais en matière de recouvrement.

Le conseil a procédé à la désignation d'un secrétaire permanent : Me Mourad Skander, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Tunisie.

Celui-ci a reçu pour mission, d'une part, d'engager le processus de mise en œuvre de la charte et d'autre part, de veiller à l'extension de celle-ci en prenant contact avec d'autres organisations de la zone, non encore membre de l'UIHJ.

Cette charte étant entrée en vigueur dès son approbation, il est possible, dès maintenant, aux huissiers de justice dépendants des chambres nationales signataires, en s'adressant au siège de l'UIHJ à Paris d'obtenir directement et sous certaines conditions toutes les prestations relevant de l'application de cet acte.



L'UIHJ remercie Françoise Andrieux - UIHJ thanks Françoise Andrieux

Creation of the IUJO-Euromed in Marseille on April 30th, 2004

With the creation of IUJO-Euromed, the IUJO applies the process used in Barcelona to its enforcement agents.

Developing an economic dimension

We cannot stress enough the need for enforcement agents to closely monitor global economic development.

10 years ago, on the initiative of the European Union, the "Barcelona method" was created. This extensive programme aims to strengthen economic relations between the EU and the North African countries on the Mediterranean coast.

This initiative, having taken a back seat for several years, has just been rejuvenated by the launch of a movement in Marseille.

Since, numerous professionals have followed quickly on the heels of the "Euromediterranean" economic operators, whose goal is to unite professionals in the same domain on both sides of the Mediterranean with the objective of creating economic axes.

The IUJO has a strong presence in this zone

The IUJO has a very strong presence in this zone in Algeria, Tunisia, Morocco and Egypt on one coast and France, Portugal, Spain, Greece, and

Italy on the other.

Furthermore, international litigation is increasing, especially between France, Spain, Morocco, Tunisia and Algeria.

Progression is significant and particularly visible in the huge influx of applications at the IUJO headquarters in the domains of service, performance, recovery, statements etc.

During the permanent counsel held in November 2003, the board of presidents, under the direction of the IUJO, announced the creation of a common structure for enforcement agents on both sides of the Mediterranean.

Drawing up a common charter

This decision has sparked off a certain number of projects, notably the drawing up of a common charter for Enforcement agents in the implicated states.

By complementing this with a conference on recovery, which was held in the "Espace judiciaire méditerranéen" and impeccably organised by the Bouches du Rhône Departmental Chamber of Enforcement agents and the French National



Une réunion du groupe de travail d'UIHJ-Euromed - A meeting of the UIHJ-Euromed working group



Françoise Andrieux, président de la chambre départementale des huissiers de justice des Bouches-du-Rhône
Françoise Andrieux, president of the Departmental chamber of enforcement agents of the Bouches-du-Rhône

School of Legal Proceedings, directed by their respective Presidents, Françoise Andrieux and Abel Pansard, the "IUJO- Euromed" Charter was ratified by the relevant presidents.

The Charter was signed by:

- Mr Mohamed Cherif, for Algeria
- Mr Juan Carlos Estevez Fernandez Novoa, for Spain
- Mr Paul Rochard, for France
- Mr Avraam Pasoglou, for Greece
- Mr Abdelaziz Fouganni, for Morocco
- Mr José Carlos Resende, for Portugal
- Mr Mourad Skander, for Tunisia

Solidarity between enforcement agents

It aims to promote:

- collaboration between enforcement agents in the implicated states in fine tuning the efficiency of their managerial skills
- a homogenous standard of enforcement agent practice based on common criteria which prioritises conventional economic axes such as those related to service, performance, recovery, sales, statements, etc.

The "IUJO-Euromed" regroups the elements intended for supporting the set up of all interactive networks linking enforcement agents, notably the search for more efficient communication, rapid access to information and relaying of recovery materials.

The board designated a permanent secretary, Mr Mourad Skander, President of the Tunisian National Union of Enforcement agents.

His mission involves both the implementation of the Charter and its further development through contacting other organisations within the zone that are not yet members of the IUJO.

The Charter, having come into force upon its approval, directly entitles any enforcement agent pertaining to a signatory national chamber to benefit, under certain conditions, from all of the privileges related to this act, via the IUJO headquarters in Paris.



Un Forum huissier de justice international

L'Europe du recouvrement de créances à l'honneur aux 19^e Journées de Paris des huissiers de justice français les 11 et 12 décembre 2003.

Le traditionnel Forum huissier de justice organisé à la fin de chaque année par la Chambre nationale des huissiers de justice de France (CNHJ) a été une nouvelle fois l'occasion d'informer les confrères sur les derniers développements européens en matière de justice, d'exécution des décisions de justice et des professionnels chargés de l'exécution.

Un rendez-vous annuel

Ce rendez-vous annuel se déroule sur deux jours et permet aux nombreux participants d'obtenir des informations précises sur des thèmes d'actualité. A la fin de la seconde journée, se tient une conférence d'information professionnelle exclusivement réservée aux huissiers de justice. Elle permet au président de la CNHJ de présenter le bilan de l'année écoulée et à chacun de s'exprimer. La première journée était honorée par la présence de Dominique Perben, ministre de la Justice. Jean-Claude Belot, président de la CNHJ terminait son mandat de deux ans. Il a été promu chevalier de la Légion d'honneur par M. Perben, devant l'ensemble des confrères français et des autorités présentes dans la salle, réunis dans un grand moment d'émotion. Il est toujours réjouissant de constater que les actions menées par la profession d'huissier de justice sont reconnues par ses autorités de tutelle. Souhaitons à son successeur, Yves martin, de rencontrer le même succès dans l'exercice de son mandat.

L'Europe et l'impayé

Parmi les thèmes abordés, il en est un qui aura marqué les esprits : « L'Europe et l'impayé : quelles perspectives pour les huissiers de justice ? » Les débats réunissaient autour de la table Jacques Isnard, président de l'UIHJ, Leo Netten, 1^{er} vice-président de l'UIHJ, Francis Guépin, ancien président de la CNHJ, membre de l'UIHJ, Mathieu Chardon, membre du Comité de l'UIHJ ainsi

que trois confrères du Nord de la France, Jean-François Bauvin, Vincent Charlet et Yves Pomar.

Pendant plus de trois heures, l'Europe du droit a été longuement évoquée, comme une nécessité ou une fatalité qui devraient nous pousser, selon Francis Guépin, européen convaincu, à nous montrer plus agressifs, particulièrement dans le domaine du marché du recouvrement. Les idées de Francis Guépin ont été efficacement relayées et développées par nos confrères Jean-François Bauvin, Vincent Charlet et Yves Pomar, lorsqu'ils ont constaté que le monopole des huissiers de justice français s'étirole et que diverses dispositions législatives avaient mis un frein au développement de la profession, comme la loi sur le surendettement. Nos confrères ont insisté sur le fait que les huissiers de justice doivent aller dans l'entreprise et devenir des spécialistes dans le rôle de conseil en recouvrement.

Une grande réflexion sur le thème de l'impayé

Le président Isnard, dans un discours mobilisateur pour les huissiers de justice français, a insisté sur l'importance de mettre en place une grande réflexion sur le thème de l'impayé et du recouvrement, sur le plan international. Il a insisté sur le rôle que devait jouer les huissiers de justice français dans cette prise de conscience et a indiqué que l'UIHJ avait déjà mis en place cette réflexion en annonçant les premières assises sur le recouvrement du 8 avril 2004 à Bruxelles. Enfin, nous a répété le président Isnard, l'huissier de justice est le seul à pouvoir offrir le recouvrement d'une dette depuis la phase amiable jusqu'au recouvrement forcé en passant par la phase judiciaire.

Le système hollandais

Dans une intervention très remarquable, notre confrère Leo Netten a marqué les esprits en présen-



tant, comme lui seul sait le faire, le « système hollandais ». Leader incontesté du recouvrement aux Pays-bas, nos confrères *Gerechtsdeurwaarders* rencontrent plus de succès sur le marché tant convoité du recouvrement amiable et judiciaire des créances que les sociétés de recouvrement, puisqu'ils se sont appropriés plus de la moitié des parts de marché. Comment y sont-ils parvenus ? C'est ce qu'a expliqué le vice-président de l'UIHJ dans des termes directs, clairs et précis mais non dénués d'humour. La conquête du marché du recouvrement est depuis plus de vingt ans un objectif affiché des confrères néerlandais. Aux termes de nombreuses réflexions au sein de la profession, ayant donné lieu à la mise en place de réseaux couvrant l'ensemble du territoire national, de contrats soigneusement étudiés pour satisfaire une clientèle de grands d'honneurs d'ordre toujours plus exigeante, d'études de marché poussées, et enfin d'une réforme salutaire de la profession opérée par la loi du 26 janvier 2001, les huissiers de justice néerlandais font aujourd'hui figure d'exemple sur les plans européens et internationaux en la matière. D'ailleurs, les réactions enthousiastes des confrères français et les nombreuses questions de la salle ont montré que le modèle néerlandais suscitait un vif intérêt et que chacun adhérerait au principe énoncé par Leo Netten : « l'huissier de justice peut tout faire... en mieux ! »

Un actualité européenne dense

Les actualités européennes, toujours très denses, ont été présentées par Mathieu Chardon. Le titre exécutoire européen pour les créances incontestées, à l'état de proposition au moment du Forum, a été depuis adopté¹. Notre confrère a indiqué quelles étaient les principales difficultés inhérentes à l'application de ce règlement, notamment la conception même de créance incontestée, cette conception n'étant pas la même dans les diffé-

rents Etats de l'Union européenne. L'injonction de payer européenne, à l'état de projet (Livre vert) devrait donner lieu à une proposition de règlement dans les prochains mois. La profession d'huissier de justice était également à l'honneur, cette fois-ci du côté du Conseil de l'Europe, avec la Recommandation Rec(2003)17 du Comité des ministres aux Etats membres en matière d'exécution des décisions de justice, adoptée le 9 septembre 2003. Cette recommandation propose un standard en matière d'exécution des décisions de justice et de professionnels chargés de l'exécution. Il est heureux et particulièrement satisfaisant de constater que l'on retrouve dans cette recommandation plusieurs des idées défendues depuis de nombreuses années par l'UIHJ : l'huissier de justice doit être un professionnel de haut niveau, indépendant, objectif et responsable, avec une formation juridique initiale et continue poussée², et avoir facilement accès aux informations concernant le patrimoine du débiteur.

¹ Règlement (CE) n°805/2004 du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 portant création d'un titre exécutoire européen pour les créances incontestées

² Voir à cet égard notre article sur cette recommandation dans ce magazine



An International Forum of Enforcement Agents

European debt recovery is honoured by the 19th 'Journées de Paris' of French enforcement agents 11-12 december 2003.

The traditional Forum of Enforcement Agents organised at the end of each year by the National Chamber of Enforcement Agents of France (CNHJ) was once again the occasion to inform our colleagues of the latest European developments in terms of justice, enforcement of legal decisions and the professionals responsible for the enforcement.

An annual event

This annual event is held over two days and enables the many participants to obtain precise information on current themes. A conference of professional information reserved exclusively to the enforcement agents is held at the end of the second day. It allows the president of the CNHJ to present his report of the past year and gives all those present the opportunity to express themselves. The first day was honoured by the presence of Dominique Perben, the Minister of Justice. Jean-Claude Belot, president of the CNHJ had come to the end of his two-year mandate. Mr Perben appointed him Knight of the Legion of Honour, in front of all his French colleagues and the authorities present united in a great moment of emotion. It is always encouraging to note that the actions led by the profession of enforcement agent are recognised by its regulatory authorities. Let us hope that his successor, Yves Martin, will meet with the same success during his mandate.

Europe and outstanding payments

Amongst the themes raised, there is one that especially left its mark: 'Europe and outstanding payments': what are the prospects for enforcement agents?

The debates brought together Jacques Isnard, president of the UIHJ, Leo Netten, First Vice President of the UIHJ, Francis Guépin, former

president of the CNHJ, member of the UIHJ, Mathieu Chardon, member of the Committee of the UIHJ as well as three colleagues from Northern France, Jean-François Bauvin, Vincent Charlet and Yves Pomar.

For over three hours, constitutional Europe was discussed in depth, as a necessity or a fatality that should incite us, according to Francis Guépin, a staunch believer in European cooperation, to be more aggressive, particularly in the domain of debt recovery. Francis Guépin's ideas were efficiently relayed and developed by our colleagues Jean-François Bauvin, Vincent Charlet and Yves Pomar, when they noted that the monopoly of French enforcement agents was in decline and that diverse legislative provisions had put a brake on the development of the profession, such as the law on excessive debt. Our colleagues insisted on the fact that enforcement agents should go into business and become specialists in debt recovery consultancy.

Reflection on the theme of outstanding payments

President Isnard, in a rousing speech for the French enforcement agents, insisted on the importance of reflection on the theme of outstanding payments and recovery, on an international scale. He insisted on the role that the French enforcement agents should play in raising awareness and indicated that the UIHJ had already taken the first steps by announcing the first conferences on debt recovery from the 8th of April 2004 in Brussels. Lastly president Isnard repeated that the enforcement agent is the only one to be able to offer debt recovery all the way from the amicable phase through to the forced recovery passing by the legal phase.



The Dutch system

In a very well-received speech, our colleague Leo Netten caused a reaction in the audience by presenting, as only he knows how, the 'Dutch system'. Incontestable leaders in terms of debt recovery in the Netherlands, our colleagues the *Gerechtsdeurwaarders* are more successful in the highly coveted market of amicable and legal debt recovery than the recovery companies, because they account for over half of the market share. How have they achieved this? The Vice President of the UIHJ gave his answer to this question in direct, clear and precise terms, and not without a touch of humour. The conquest of the debt recovery market has been a clearly defined objective of our Dutch colleagues for more than twenty years. After a great deal of reflection within the profession, which has led to the creation of networks covering the entire national territory, carefully studied contracts to satisfy a clientele of major givers of orders with ever increasing demands, in-depth market studies, and finally a beneficial reform of the profession brought about by the law of the 26th of January 2001, today the Dutch enforcement agents are an International and European example in the field. The enthusiastic reactions of the French colleagues and the many questions posed clearly demonstrated that the Dutch model is a source of great interest and that all those present agreed wholeheartedly with the principle evoked by Leo Netten: "the enforcement agent can do everything... better!"

A fast-developing European scene

The new developments on the European scene, which are always multiple and fast-moving, were presented by Mathieu Chardon. The European enforcement order for uncontested debts, still in the proposal phase when the Forum was held, has

since been adopted¹. Our colleague indicated the main inherent difficulties in the application of this regulation, in particular the very notion of uncontested debt conception, which is not the same in the different States of the European Union. The European injunction to pay, currently still in the project phase (Green Paper) should lead to a regulation proposal in the coming months. The profession of enforcement agent was also on the agenda for the Council of Europe, with the Recommendation Rec(2003)17 of the Committee of ministers of the Member States on the subject of the enforcement of legal decisions, adopted on the 9th of September 2003. This recommendation proposes a standard in terms of the enforcement of legal decisions and the professionals responsible for their enforcement. It is encouraging and particularly satisfying to note that this recommendation contains many of the ideas that the UIHJ has championed for many years: the status of the enforcement agent should be that of a top level professional, independent, objective and responsible, with an advanced initial and continued legal training formation², and should be able to easily gain access to information concerning the patrimony of the debtor.

¹ Regulation (CE) no. 805/2004 of the European Parliament and Council of the 21st April 2004 concerning the creation of a European enforcement order for uncontested debts

² Cf. on this subject our article on this recommendation in this magazine



Mission à Antananarivo : Les huissiers de justice malgaches

A l'occasion d'une assemblée générale et d'un colloque international qui s'est tenu à Antananarivo le 27 juillet, l'UIHJ a pu rencontrer les huissiers de justice malgaches.

Une mission ouverte

Une délégation de la Chambre nationale des huissiers de justice française (CNHJ), menée par Bernard Menut, secrétaire de l'UIHJ, et de la chambre départementale de la Réunion, en la personne de Jean-Pierre Michel, délégué, et d'Olivier Brenier, huissier de justice à Saint-Pierre de la Réunion, s'est rendue à Antananarivo le 27 juillet pour participer au colloque international organisé par la Chambre nationale des huissiers de justice et commissaires priseurs de Madagascar (CNHJCPM). Cette mission a également permis des discussions avec le bureau de la chambre nationale malgache en vue de faire évoluer le statut, la formation, et les moyens d'action des huissiers de justice malgaches. Des rencontres avec les autorités politiques du secteur judiciaire de Madagascar, sur le statut de l'huissier de justice et ses perspectives d'évolution, ont été rendues possibles.

Un événement très médiatisé

L'assemblée générale de la CNHJCPM et le colloque international avaient préalablement fait l'objet d'une information par la radio nationale. La presse écrite, très présente à Madagascar, ainsi que la télévision nationale ont assuré la couverture des deux événements. La télévision a diffusé un reportage sur le sujet. Ces manifestations ont rassemblé les deux tiers des huissiers de justice du pays. Cela est remarquable lorsque l'on connaît le réseau routier malgache. Certains confrères avaient fait 24 heures de route pour venir !

Un contexte judiciaire francophile

Madagascar est une île de l'Océan indien qui a compté une très forte présence française jusqu'à son indépendance. La culture française y est donc très présente, ainsi que le droit français. C'est ainsi les codes français y sont encore appliqués. Le Code de procédure civile vient de faire l'objet d'une récente réforme du 9 avril 2003, avec une

entrée en vigueur en février 2004. Il s'agit du code français qui n'a été que légèrement adapté pour tenir compte de spécificité locale. Les voies d'exécution devraient être introduites sur le modèle de la loi du 9 juillet 1991, dans le courant de l'année 2005, avec une entrée en vigueur probable en 2006. Les contacts sont d'ores et déjà étroits entre les autorités judiciaires et techniques de la représentation française sur place (attaché de l'ambassade de France, assistant technique, magistrat français) et la CNHJ pour la mise en place de ces voies d'exécution, adaptées au contexte du pays. Une étroite collaboration entre les autorités locales malgaches, les huissiers de justice malgaches, la CNHJ, l'UIHJ et les huissiers de justice français est fortement souhaitée, et envisagée par nos interlocuteurs. Le projet de réforme des voies d'exécution s'inscrira dans un programme financé par l'Union européenne, et les huissiers de justice français qui seront amenés à travailler sur le projet, seront pris financièrement en charge sur ce budget.

Une communauté d'huissiers de justice en augmentation

La délégation a participé à l'assemblée générale de la CNHJCPM qui s'est tenue le 29 juillet à Antananarivo. Nous avons pu constater que les confrères sont très sensibilisés à l'augmentation du nombre de professionnels (qui devrait doubler d'ici un à deux ans) pour couvrir l'ensemble du territoire. Ainsi la communauté des huissiers de justice devrait passer à 140 huissiers de justice en 2006, après un concours ouvert par le ministère de la Justice. Le statut de l'huissier de justice a fait l'objet de nombreuses discussions et propositions, ainsi que les questions tarifaires. Paradoxalement le nouveau Code de procédure civile n'a pas suscité de questions. La formation (largement souhaitée par les huissiers de justice malgache) a fait l'objet d'importantes discussions, preuve qu'elle constitue pour eux la base de leur



développement. La demande s'est faite autour de modules de formation continue et sur les moyens à mettre en œuvre compte tenu de la spécificité du pays.

De multiples contacts

La délégation a pu développer les différents thèmes résultants des objectifs poursuivis, auprès des autorités politiques et judiciaires du pays, au cours d'entretien en tête à tête avec Mme la garde des Sceaux, ministre de la Justice, au cours d'une réception au ministère de la Justice, Mme la directrice de l'École nationale de la magistrature de Madagascar (ENMG), également directrice du service de lutte contre la corruption, M. le procureur général près la cour d'appel d'Antananarivo, M. l'assistant technique chargé de la formation à l'ENMG, et en charge du projet sur la réforme des voies d'exécution, un chef d'entreprise implantée à Madagascar, en vue du développement du recouvrement de créances, ainsi que des magistrats malgaches.

Un grand colloque international

Le colloque international fut ouvert par Mme la garde des Sceaux, ministre de la Justice, et a vu la participation effective de la directrice de l'École nationale de la magistrature, de l'avocat général près la cour d'appel d'Antananarivo, du directeur de l'École nationale d'administration de Madagascar, des autorités de gendarmerie, du bâtonnier des avocats de Madagascar, ainsi que des deux tiers des huissiers de justice du pays. Les thèmes traités à la fois par les membres de la délégation, mais aussi les magistrats locaux et les confrères locaux ont concerné le statut des huissiers de justice malgaches, français mais aussi européens, du rôle social, économique et judiciaire de l'huissier de justice, du recouvrement de créance, de l'huissier de justice acteur d'un Etat de droit, de la formation des huissiers de justice, de l'huissier de justice et les échanges transfrontaliers, et de la signification et exécution transfrontalières en Europe.

Un jumelage de circonstance

Une charte de jumelage liant la chambre nationale malgache et la chambre départementale de la Réunion a été signée par Me Ravelo, président de la chambre nationale malgache, et Me Michel, président de la chambre départementale de la Réunion, en présence de la ministre de la Justice



et des autorités judiciaires du pays. Cette charte a pour objet de développer les relations entre les deux îles, la Réunion apportant un support proche aux confrères malgaches. Les actions qui sont déjà menées par l'association des juristes de l'Océan indien (dans laquelle Jean Pierre Michel est très actif) seront renforcées par le partenariat avec la Réunion.

Un terrain propice à des réformes

La chambre nationale malgache a été rajeunie dès l'année dernière, et le nouveau président et son équipe (jeune et bien formée) possède un allant extraordinaire. Avec de petits moyens financiers, ils ont réussi à faire deux jours de manifestation qui auront un grand retentissement dans le pays, auprès des autorités politiques et judiciaires. Le statut du futur huissier de justice devrait prendre en compte les besoins d'accroissement du nombre de professionnels, mais aussi leur formation initiale renforcée, et une formation continue vivement souhaitée. Le développement de l'huissier de justice à Madagascar ne peut que renforcer la présence d'un huissier de justice à statut libéral dans la sous-région, car il ne faut pas oublier que l'Afrique de l'Est est très nettement influencée par le statut anglo-saxon de l'huissier de justice ou équivalent. La chambre des huissiers de justice malgaches a parfaitement conscience de cet enjeu, et paraît disposée à relever les défis qu'il suppose. Par ailleurs, la chambre nationale malgache a pris conscience qu'elle devait élargir ses activités pour accroître sa prospérité et ses moyens, en renforçant les ventes aux enchères et en développant le recouvrement de créances. Ce sujet devrait faire l'objet d'une manifestation d'ampleur nationale, en 2005 à l'initiative de la chambre malgache, avec la participation des acteurs majeurs de l'économie malgache.



Mission in Antananarivo: The Madagascan enforcement agents

At a general assembly and an International symposium held at Antananarivo on the 27th of July, the UIHJ was able to meet with the Madagascan enforcement agents.

An open mission

A delegation of the National Chamber of French Enforcement Agents (CNHJ), led by Bernard Menut, secretary of the UIHJ, and the Departmental Chamber of Réunion, in the persons of Jean-Pierre Michel, delegate, and Olivier Brenier, enforcement agent in Saint-Pierre, Réunion, was in Antananarivo on the 27th of July to participate in the International Symposium organised by the National Chamber of Enforcement Agents and Auctioneers of Madagascar (CNHJCPM). This mission also permitted discussions with the committee of the Madagascan National Chamber with a view to developing the status, the training and the means of action of the Madagascan enforcement agents. It also provided the opportunity to arrange meetings with the political authorities from the legal sector of Madagascar to discuss the status of enforcement agents and the prospects of development.

An event that received a lot of media coverage

The general assembly of the CNHJCPM and the international symposium had previously been announced on the national radio. The written press, which is very present in Madagascar, as well as the national television, covered both events. The television broadcast a report on the subject. These events mobilised two thirds of the country's enforcement agents. This figure is even more remarkable if we bear in mind the Madagascan road network. Certain colleagues had to drive for 24 hours to attend!

A Francophile legal context

Madagascar is an island in the Indian Ocean that had a very strong French presence up until its independence. Therefore French culture remains very present, as does French law, and French codes of law continue to be applied. The Code of civil procedure was the object of a reform passed

on the 9th of April 2003, which is in force as from February 2004. It is the French code which has been only slightly adapted to take local specificities into account. The methods of enforcement are due to be introduced into the model of the law of the 9th of July 1991 in the course of the year 2005 and are likely to take effect in 2006. There is already close contact between the legal and technical authorities of the French representation on the Island (the attaché of the France embassy, the technical assistant, French magistrate) and the CNHJ for the implementation of these methods of enforcement, adapted to the context of the country. Close collaboration between the local Madagascan authorities, the Madagascan enforcement agents, the CNHJ, the UIHJ and the French enforcement agents is highly desired and envisaged by our interlocutors. The project for reforming the methods of enforcement will be incorporated in a programme financed by the European Union, and the French enforcement agents who will be working on the project will also be financed by this budget.

A growing community of enforcement agents

The delegation participated in the general assembly of the CNHJCPM held on the 29th of July in Antananarivo. We were able to note that our counterparts are very aware of the increase in the number of professionals (which is likely to double within one or two years) to cover the entire territory. The community of enforcement agents should rise to 140 enforcement agents by 2006, after a competitive examination launched by the Ministry of Justice. The status of the enforcement agent has been the subject of intense discussion and many proposals have been put forward, while the question of tariffs has also been raised. Paradoxically the new Code of civil procedure has not been questioned. The issue of training (strongly supported by the Madagascan enforce-



ment agents) has been a major topic of discussion, which is evidence that it is seen as the basis of their development. The request is for modules of continued training as well as the means to be implemented given the specificity of the country. Multiple contacts.

The delegation was able to develop the different themes resulting from the objectives pursued with the country's political and legal authorities, during a head-to-head meeting with the Minister of Justice herself, at a reception held at the Ministry of Justice, the Head of the National School of Magistracy of Madagascar (ENMG), who is also Head of the Anti-Corruption Department, the public prosecutor of the Antananarivo court of appeal, the technical assistant responsible for training at the ENMG, who is also in charge of the project for the reform of the methods of enforcement, a company director established in Madagascar, with a view to the development of debt recovery, as well as the Madagascar magistrates.

A major international symposium

The international symposium was opened by the Madam the Minister of Justice, with the participation of the Head of the National School of Magistracy, the counsel for the prosecution of the Antananarivo court of appeal, the Head of the National School of Administration of Madagascar, the police authorities, the president of the counsel prosecution of Madagascar, as well as the two thirds of the country's enforcement agents. The themes dealt with by both the members of the delegation, but also the local magistrates and their colleagues were the status of the Madagascar, French and European enforcement agents, the social, economic and legal role of the enforcement agent, debt recovery, the enforcement agent as an actor in the constitutional state, training of enforcement agents, the enforcement agent and cross-border exchange, and cross-border notification and enforcement in Europe.

An appropriate twinning

A twinning charter linking the Madagascar national chamber and the departmental chamber of Réunion was signed by Mr Ravelo Q.C., president of the Madagascar national chamber, and Mr Michel Q.C., president of the departmental chamber of Réunion, in the presence of the Minister of Justice and the country's legal



authorities. The purpose of this charter is to develop the relationship between the two islands, with Réunion closely supporting its Madagascar colleagues. The actions that are already led by the association of jurists of the Indian Ocean (in which Jean Pierre Michel is a very active participant) will be reinforced by the partnership with Réunion.

An atmosphere conducive to reform

The Madagascar national chamber was modernised last year and the new president and his team of young and well-trained colleagues have an extraordinary amount of drive and enthusiasm. Despite limited financial means, they succeeded in organising a two-day event that will have large repercussions throughout the country, in terms of both the political and legal authorities. The status of the future enforcement agent should take into account the need to increase the number of professionals, but also a consolidation of their initial training and a continued training that is greatly desired. The development of the enforcement agents in Madagascar can only go to strengthen the presence of an independent status enforcement agent in the sub-region, since it should not be forgotten that East Africa is highly influenced by the Anglo-Saxon or equivalent status of the enforcement agent. The Madagascar chamber of enforcement agents is very conscious of what is at stake, and appears to be keen to rise to the challenge. Indeed the Madagascar national chamber has realised that it must extend its activities to increase its prosperity and resources, by consolidating the auctions and by developing debt recovery procedures. An event at a national scale is to be organised by the Madagascar chamber in 2005 upon this subject with the participation of the major figures in the Madagascar economy.

Yves Martin succède à Jean-Claude Belot à la tête des huissiers de justice français

L'UIHJ salue le travail accompli par Jean-Claude Belot pour la défense et la promotion de la profession d'huissier de justice tant en France que sur la scène internationale et le remercie de son soutien sans faille des actions menées par notre organisation. Ce travail a d'ailleurs été officiellement reconnu puisqu'à l'issue des 19^e Journées de Paris¹ notre confrère a été promu des mains du ministre de la Justice de France chevalier de la Légion d'honneur.

Un parcours exemplaire au service de la profession

Yves Martin succède à Jean-Claude Belot pour les années 2004 et 2005. Me Martin est au service de sa profession depuis longtemps déjà. Né en 1939 et huissier de justice depuis 1968, Yves Martin a été président de la chambre départementale des huissiers de justice du Pas-de-Calais (Nord de la France) de 1983 à 1986, et président de la Chambre régionale des huissiers de justice de la cour d'appel de Douai en 1994 et 1995. Il fait partie du bureau de la Chambre nationale des huissiers de justice depuis 1995, où il a été successivement membre, trésorier puis vice-président.

Un soutien total aux actions menées par l'UIHJ

Me Martin a désormais la lourde tâche de poursuivre et d'étendre les actions entreprises par le bureau de son prédécesseur. Pendant 2 ans, notre confrère Martin a en mains la destinée des huissiers de justice français. Dès son discours d'investiture, il a affirmé son soutien total aux actions menées par l'UIHJ. Nous lui souhaitons bon vent et bon voyage dans cette aventure qui couronnera une très riche carrière professionnelle.



*Le président Yves Martin et son épouse
The president Yves Martin and Mrs Martin*

*Dominique Perben, ministre de la Justice, pendant son allocution
Dominique Perben Minister of Justice during his speech*



*Remise de médaille par le ministre de la Justice
Honorary distinction from the Minister of Justice*

¹ Voir notre article dans ce magazine sur le Forum huissier de justice français



L'ancien et le nouveau président - The former and the new president

*Le président Belot, visiblement ému
An overwhelmed president Belot*



Yves Martin takes over from Jean-Claude Belot at the head of the French Enforcement Agents

The UIHJ salutes the work accomplished by Jean-Claude Belot to defend and promote the profession of enforcement agent both in France and on the International stage and thanks him for his unfailing support for the actions led by our organisation. His contribution was officially recognised when, at the end of the 19th 'Journées de Paris'¹ the French Minister of Justice awarded him the distinction of Knight of the Legion of Honour.

An exemplary career in the service of the profession

Yves Martin takes over from Jean-Claude Belot for the years 2004 and 2005. Mr Martin Q.C. has long worked in the service of his profession. Born in 1939 and qualified as an enforcement agent since 1968, Yves Martin has been President of the Departmental Chamber of Enforcement Agents of Pas-de-Calais (Northern France) from 1983 to 1986, and President of the Regional Chamber of Enforcement Agents of the Court of Appeal of Douai in 1994 and 1995. He has belonged to the Committee of the National Chamber of Enforcement Agents since 1995, in which he has successively been a member, treasurer and Vice President.

Total support for the actions led by the UIHJ

Henceforth Mr Martin Q.C. has the difficult task of continuing and developing the actions undertaken by the committee of his predecessor. For 2 years, our colleague Mr Martin holds the destiny of the French enforcement agents in his hands. In his inaugural speech, he affirmed his total support for the actions led by the UIHJ. We wish him all the best for this adventure which will crown a very full professional career.

¹ C.f. our article in this magazine on the Forum of French Enforcement Agents

Mission thaïlandaise en France (18 avril-1^{er} mai 2004)

Les présidents Martin de la CNHJ et Isnard de l'UIHJ ont accueilli à Paris durant deux semaines, une importante délégation venue de Thaïlande.



La délégation thaïlandaise entourée du président et de membres de l'UIHJ, ainsi que de confrères français

The Thai delegation amongst the president and members of UIHJ and French colleagues

Des réformes en Thaïlande

Cette délégation était dirigée par M. Kraisorn Barameeauychal, directeur général du département de l'exécution du ministère de la Justice et composée d'experts, de magistrats, d'huissiers de justice.

Le ministère de la Justice de Thaïlande en coopération avec son département de l'exécution a lancé un programme (2002-2006) de réformes visant à modifier le système judiciaire thaïlandais notamment dans le domaine de l'exécution et dans celui des fonctions d'huissier de justice.

En Thaïlande, le fondement du droit civil repose sur le code Napoléon et le système judiciaire de ce pays est très voisin de celui de la France.

Les huissiers de justice sont des fonctionnaires de haut niveau et de grande qualité. Le corps est hiérarchique et placé sous l'autorité d'un directeur général du département de l'exécution dépendant du ministère de la justice.

L'exercice de l'activité se décline de trois manières :

- agents d'exécution
- agents préposés aux procédures collectives
- agents chargés des ventes aux enchères

La reprise des relations avec la France

La chambre française et l'UIHJ entretiennent des

relations très irrégulières depuis une dizaine d'années. De précédentes délégations venues s'informer de l'activité de l'huissier de justice français ont été reçues à Paris alors que l'UIHJ a été invitée en Thaïlande en 1998. Depuis cette dernière date les relations se trouvaient être interrompues.

Elles viennent d'être renouées dans le cadre de cette visite qui s'inscrit dans le projet de réforme qui est à l'étude.

En 1998 est survenue une terrible crise économique en Asie. La Thaïlande a été parmi les pays les plus touchés (avec le Japon) et le département de l'exécution, branche ventes aux enchères, se trouve, depuis lors dans l'impossibilité de faire face au volume d'activité qui lui échoit.

Les autorités thaïlandaises ont mesuré avec une acuité accrue l'étendue du problème au sortir de la crise, lorsque l'activité s'est encore accentuée au sein du service.

Un programme très chargé

C'est ainsi que le gouvernement, confronté à l'accroissement exponentiel des dossiers de ventes, s'est décidé à envisager de modifier le système en vigueur en, recherchant un mode plus efficace. Un groupe d'experts a été nommé qui a entrepris



*Le président Isnard accueille la délégation thaïlandaise
The president Isnard welcomes the Thai delegation*

de nombreux voyages en Europe, en Amérique et en Australie avant de venir à Paris.

Sa mission : proposer au gouvernement un mode compatible avec le régime thaïlandais en visant particulièrement deux activités : l'exécution et les ventes publiques.

Un programme très varié et très copieux attendait la mission à Paris avec toute une série de conférences et de rencontres (chambre nationale, chambre de Paris, séance de ventes aux enchères, étude des technologies, formation...) et à Marseille (visites des études, actions sur le terrain) où leur présence aux journées Euromed fut très remarquée.

Au bénéfice de ce long séjour et d'une étude approfondie la délégation devait remettre un rapport recommandant la mise en œuvre d'un nouveau régime de la profession de *Joo Panakngan Bang Cup Kadee* (!) (autrement d'huissier de justice) en calquant le nouveau statut sur celui applicable en France, avec l'instauration progressive d'une profession à caractère libéral.

Cette décision communiquée à la France et à l'UIHJ devait être suivie d'une invitation immédiate pour les deux organisations hôtes, à participer en Thaïlande à une série de conférences destinées à présenter le statut et le fonctionnement de la profession en France¹.

¹ Voir notre article dans ce numéro

Thai mission to France (18th April - 1st May 2004)

President Martin of the CNHJ and President Isnard of the UIHJ welcomed a large delegation from Thailand for two weeks in Paris.

Reforms in Thailand

The delegation was headed by Mr Kraisor Barameeauychal, General Director of the enforcement department at the Justice Ministry and comprised experts, judges and judicial officers.

The Thai Justice Ministry, in cooperation with its enforcement department has launched a programme of reforms (2002-2006) aimed at modifying the Thai judicial system, particularly in the field of enforcement and that of the functions of a judicial officer.

In Thailand, the basis of civil law is the Napoleonic code and the legal system in that country is very close to the one used in France.

Judicial officers are very highly skilled and high level civil servants. They are ranked and placed under the authority of a General Director of the enforcement department, who is under the Justice Ministry.

Activities are carried out by three types of officer:

- Enforcement officers
- Officers dealing with joint procedures
- Officers dealing with auctions

A return to relations with France

The French chamber and the UIHJ have had extremely irregular relations over the past ten years. Previous delegations who came to find out about the activity of French judicial officers were received in Paris and the UIHJ was invited to Thailand in 1998, but since then relations have been suspended.

They have just started up again within the context of this trip which is part of the reform project that is currently being looked at.

A terrible economic recession happened in Asia in 1998 and Thailand was amongst the coun-



tries worst affected (with Japan). Since then, the enforcement department, auctions branch, has been quite unable to deal with the volume of work falling to it.

The Thai authorities measured the extent of the problem with increasing acuity when the recession came to an end but activities within the department increased still further.

A busy schedule

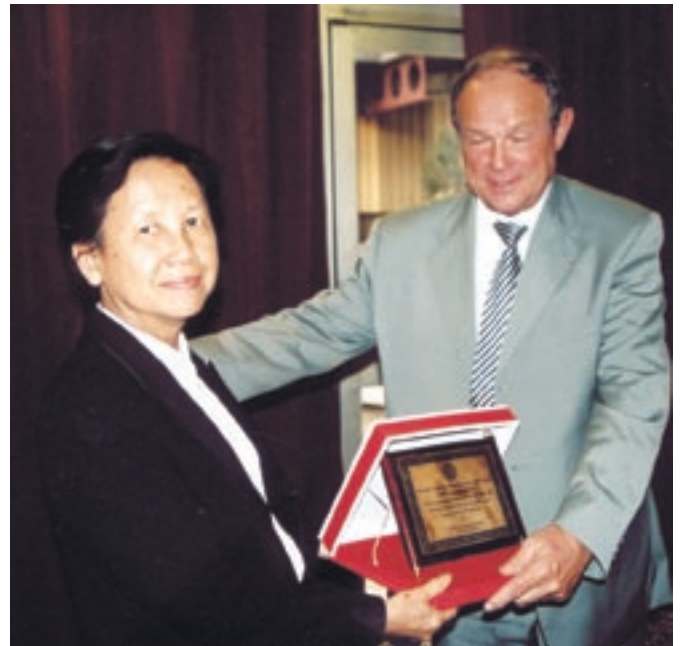
So the government, confronted with exponential growth in sales files, decided to consider modifying the current system, seeking a more efficient method. A group of experts was appointed, which has undertaken numerous trips to Europe, America and Australia before coming to Paris.

Its task is to propose to the government a method of operation that is compatible with the Thai regime, involving specifically two activities: enforcement and public sales.

An extremely varied and busy programme awaited the mission in Paris, with a whole series of conferences and meetings (national chamber, Paris chamber, auction sales, study of technologies, training, etc.) and in Marseilles (visits to judicial officers' firms, action in the field) where they made a high profile visit to Euromed.

After this long trip and an in-depth study, the delegation was set to submit a report recommending implementation of a new regime for the profession of *Joo Panakngan Bang Cup Kadee* (!) (in other words, judicial officer or bailiff), copying the new status from the one used in France, with gradual development towards making this a profession in the private sector.

This decision, which was communicated to France and the UIHJ was followed by an immediate invitation for the two host organisations to participate in Thailand in a series of conferences intended to present the status and functioning of the profession in France¹.



*Remise de cadeau
Gift from UIHJ*

M. Kraisorñ Barameeaychal, directeur général du département de l'exécution du ministère de la Justice, durant son allocution

Mr Kraisorñ Barameeaychal, general director of the enforcement department of the Thai ministry of Justice, during his speech



¹ See article in this issue